

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

COMMUNE DE SAINT PAER

**Modification d'une zone NA stricte du Plan d'Occupation des Sols
en zone INA**

Prescrite le 03.12.1999
Arrêté en date du 15.01.2000 (enquête publique)
Approuvée le 09.05.2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
En date du 09 mai 2000
Approuvant la modification du P.O.S
Le Maire
Signé



[Handwritten signature]

SAINT PAER

Vu,
le commissaire-enquêteur

MODIFICATION DU P.O.S

NOTICE DE PRESENTATION

Le P.O.S a été prescrit en 1987 avant d'être révisé en 1990.

Depuis cette date la définition des problèmes à résoudre a permis une fois confrontés aux volontés locales de définir un objectif d'aménagement.

Différents terrains favorables à l'implantation de nouvelles constructions à usage d'habitation étaient sélectionnés dans le P.O.S.

Le choix de transformer une zone NA en zone INAA située à proximité du centre bourg découle de la volonté commune :

- Aller au-devant d'une possible fermeture de classe, envisageable du fait de la baisse accentuée ces dernières années sur les effectifs,
- Re-dynamiser le centre bourg par l'arrivée suffisamment conséquente d'une population nouvelle, susceptible de vivifier les commerces et artisanats locaux,
- Rajeunir la population communale
- Poursuivre le développement urbain, engagé régulièrement depuis plusieurs décennies de façon raisonnée et maîtrisée, tout en préservant le caractère rural de la commune et la qualité de vie de ses habitants.

Les pièces constitutives de la présente modification sont les suivantes :

1. Plan de situation
2. Plan de masse de la zone INAA aménagée
3. Dispositions applicables à la INAA
4. La présente notice de présentation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
En date du 09 mai 2000
Approuvant la modification du P.O.S
Le Maire

[Signature]

